Jeune fille au pair Sophie Lionnet tuée à Londres: ouverture du procès de Ouissem Medouni et Sabrina Kouider. 2e journée de procès: vidéos de violences et de torture sur elle (MàJ)

20/03/2018 à 23h08

MàJ 20/03/2018

(…)”Dès hier, lors de la première lecture de l’acte d’accusation, on a appris comment, petit à petit, Sophie Lionnet est devenue la prisonnière, l’esclave, l’objet de ses employeurs”, note la journaliste.

La jeune fille apparait “terrifiée”

Ils tentaient de lui faire avouer des crimes imaginaires en la tapant et la torturant. Des simulations d’interrogatoires que le couple a filmé quelques heures avant la mort de la jeune fille. Des vidéos où la jeune fille apparaît “terrifiée, sans défense et soucieuse d’avouer ce que ses bourreaux voulaient, mais sans vraiment comprendre ce qu’ils attendaient d’elle”, ajoute la journaliste. Les vidéos vont être diffusées aujourd’hui.
France TV Info

19/03/2018

Les employeurs de Sophie Lionnet comparaissent à partir de ce lundi devant la justice. Le 20 septembre dernier, le corps de la jeune fille au pair française était retrouvé calciné dans leur jardin du sud-ouest de Londres.

Ils reconnaissent avoir tenté de faire disparaître le corps, mais nient toute implication dans la mort de Sophie Lionnet, 21 ans. Les accusés, Ouissem Medouni, 40 ans, et Sabrina Kouider, 34 ans, vont pourtant devoir s'expliquer concernant les circonstances de la mort de leur jeune fille pair, dont le corps a été retrouvé calciné dans le jardin de leur maison située à Southfields, un quartier du sud-ouest de Londres. En effet, le couple franco-algérien comparait à partir de ce lundi devant la Cour criminelle centrale d'Angleterre et du pays de Galles, appelée Old Bailey, compétente pour juger les crimes majeurs commis dans la région de Londres.

Le 20 septembre dernier, la police avait été alertée par des habitants de Southfields, banlieue cossue du sud-ouest de Londres. Plusieurs résidents avaient signalé une fumée épaisse et malodorante provenant d'une propriété dans laquelle vivaient le couple, avec leurs deux enfants et Sophie Lionnet. La police y avait découvert un corps calciné, rapidement identifié par les médias comme étant celui de la jeune fille au pair, même si l'identité de la Française n'a été officiellement confirmée que le 3 octobre. Ses deux employeurs avaient été arrêtés dans la foulée et inculpés pour meurtre.

Lors d'une première audience dite de «plaidoirie et préparation de procès», les coaccusés auraient dû, comme le prévoit la loi britannique, plaider «coupable» ou «non coupable». Rien ne s'est pourtant passé comme prévu lors de cette séance en décembre dernier. Ouissem Medouni n'a pas été

présenté à la Cour. Sabrina Kouider a quant à elle été auditionnée depuis sa prison via vidéoconférence, mais elle n'a pas annoncé ce qu'elle souhaitait plaider. À la première accusation de meurtre, la justice britannique a cependant décidé d'alourdir les charges pour dissimulation de crime.

C'est à l'occasion d'une deuxième audience en janvier que le couple a annoncé qu'il plaiderait «coupable» d'entrave à la justice pour avoir tenté de se «débarrasser» du corps «en le brûlant». Si les autorités britanniques n'ont à ce stade révélé aucun détail sur les circonstances de la mort de la jeune fille au pair, Ouissem Medouni et Sabrina Kouider ont en revanche décidé de plaider «non coupable» en ce qui concerne la mort de leur employée. (…)

www.lefigaro.fr